

PLF : 7 milliards en plus pour la planification écologique



La Première ministre a présenté le détail des nouveaux moyens que l'Etat va mettre sur la table en 2024 pour accélérer la transition écologique. L'occasion de revenir également sur la feuille de route de la planification écologique et de tenter de fédérer tous les acteurs, dont les collectivités.

Le long travail du gouvernement pour construire une feuille de route sur la planification écologique touche à sa fin. Un premier document de synthèse avait déjà été dévoilé au Conseil national de la transition écologique (CNTE) avant l'été ; le lundi 18 septembre, c'est aux représentants des partis politiques qu'il a été présenté, sans réussir à véritablement fédérer ces acteurs autour du gouvernement.

Ce mardi 19 septembre, c'est au tour du Conseil national de la refondation (CNR), instance créée en début de quinquennat par Emmanuel Macron, d'être le théâtre d'un nouvel échange sur ce document. Avant que cette séquence ne s'achève la semaine du 25 septembre, avec une intervention du président de la République.

Ne pas se limiter à l'impact carbone

Sur le fond, cette feuille de route est une matrice qui explique les efforts à faire pour réduire de 55% les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030, puis la neutralité carbone en 2050. Tout en intégrant d'autres enjeux : la préservation de la biodiversité, la santé, l'intégration des impacts du changement climatique et la gestion des ressources naturelles.

L'idée n'est donc pas de construire un nouveau modèle de société et de développement, et surtout pas de s'attaquer au dogme de la croissance, comme l'a rappelé le porte-parole du gouvernement, Olivier Véran. Mais plutôt de voir comment chaque secteur peut contribuer à cet effort collectif, réparti entre six thématiques :

1. les transports,
2. le logement,
3. la préservation et la valorisation des écosystèmes,
4. la production,
5. la consommation,
6. l'alimentation et l'agriculture.

La grande nouveauté, c'est donc de présenter les moyens financiers qui permettront d'atteindre ces objectifs, ce qui s'impose à l'approche du projet de loi de finances 2024 (qui sera présenté le 27 septembre). Sept milliards d'euros ont donc été prévus à cet effet.

« La mise en œuvre de cette feuille de route s'accélère, un des points les plus structurants résidant dans la territorialisation de cette planification écologique », explique-t-on à Matignon, en précisant que c'est le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Christophe Béchu, qui est chargé d'en discuter avec les collectivités territoriales.

« Ce plan a été conçu pour pouvoir évoluer dans les prochains jours, semaines et au fil de l'eau, pour le muscler et l'adapter à la réalité. L'objectif, c'est qu'à la fin, le compte y soit, et que nous atteignons la neutralité carbone tout en préservant nos écosystèmes », ajoute Matignon.

Lors de la réunion du 18 septembre avec les partis politiques, les discussions ont notamment porté sur deux enjeux : la territorialisation et l'assurance que des moyens financiers soient débloqués à court et long terme pour mettre en œuvre ce plan, selon l'entourage de la Première ministre. L'impact sur le pouvoir d'achat et la compétitivité des entreprises ont également été abordé. Matignon tient également à préciser que « certains sujets comme le mix énergétique ou les forêts sont encore à trancher », car s'inscrivant sur le moyen à long terme.

Le détail des crédits supplémentaires

Devant les membres du CNR, la Première ministre est revenue sur le découpage des nouveaux moyens dégagés par l'État. Cela correspond – comme annoncé précédemment – à 7 milliards de dépenses supplémentaires sur l'année 2024, auxquels il faut ajouter 3 milliards sur les projets s'étalant sur plusieurs années (au-delà de 2024).

La plus grosse enveloppe concerne la rénovation des logements (1,6 milliards d'euro), à laquelle s'ajoute la rénovation des bâtiments de l'État (600 M€).

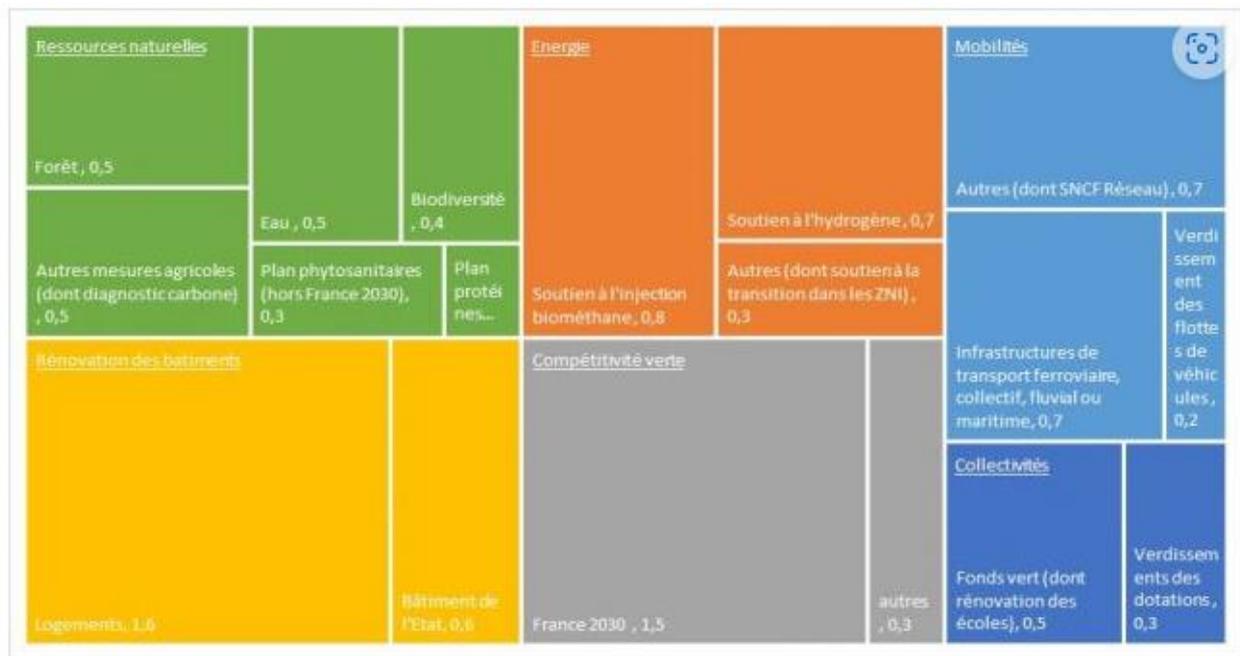
Pour les collectivités, le Fonds vert passera de 2 milliards d'euros (en 2023) à 2,5 Md€. Il est également prévu un « verdissement des dotations aux collectivités » à hauteur de 300 millions d'euros.

Est-ce que ces 300 millions correspondront à une partie des dotations actuelles qui seront fléchés vers la transition écologique, ou à un montant s'ajoutant aux dotations actuelles ? A priori, ce devrait être la deuxième solution, mais il faudra le confirmer lors de la présentation du PLF.

Le plan eau va recevoir 500 M€ additionnels, tandis que la biodiversité bénéficiera de 400 M€. Une enveloppe d'un milliard d'euros est prévue pour la transition de l'agriculture (plan phytosanitaires, mesures pour les haies, diagnostics carbone...).

1,8 milliard d'euros est fléché en direction de l'énergie, à travers notamment le soutien à l'injection de biogaz, l'hydrogène et les territoires ultra-marins.

Enfin, 1,6 Md€ sera consacré aux mobilités, dont 700M€ pour le financement des infrastructures et 200 M€ pour la décarbonation des moyens de transports (voitures et poids lourds).



Publié le 19/09/2023 – La Gazette des Communes – Arnaud Garrigues